

# FICHE SIGNALÉTIQUE

SPROUT NIP EC (0313) (PCP 11575)

## 1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Brenntag Canada Inc.  
43, chemin Jutland  
Toronto (Ontario)  
M8Z 2G6  
(416) 259-8231

Numéro de SIMDUT : 00060756  
N° index FS : GCD1480F/13D  
Date d'entrée en vigueur : 2013-11-11 (a-m-j)  
Date de révision : 2013-11-11 (a-m-j)

Site web : <http://www.brenntag.ca>

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (pour les urgences impliquant des rejets ou des déversements chimiques)**

**1 855 273 6824**

### IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : Sprout Nip EC (0313) (PCP 11575).

Nom chimique : Sans objet.

Synonymes : Non disponible.

Famille chimique : Mélange.

Formule moléculaire : Sans objet.

Usages du produit : Herbicide.

Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et numéro d'enregistrement des règlements : 11575.

### Classification / symbole SIMDUT :

B-2 : Liquide inflammable

D-2B : Toxique (irritant oculaire)

Le présent produit n'est pas contrôlé en vertu du SIMDUT, et toute classification SIMDUT assignée à ce produit est présomptive afin de faciliter la communication concernant le danger que représente le produit.

Le présent produit est régi par la Loi sur le contrôle des pesticides.



LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE EN ENTIER POUR L'ÉVALUATION COMPLÈTE DES DANGERS QUE COMPORTE CE PRODUIT

## 2. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS (non prévu comme spécifications)

Ingrédient	N° CAS	TLV de l'ACGIH (TWA)	Concentration %
3-Chlorocarbaniolate, isopropyle	101-21-3	---	15 - 40
Isopropanol	67-63-0	200 ppm *A4	10 - 30

L'appellation d'un ou de plusieurs des ingrédients de ce produit n'ont pas été divulgués par nos fournisseurs et, à part ce qui est déjà indiqué sur la fiche signalétique, nous ignorons quels autres risques le produit pourrait comporter pour la santé.

A4 = Non classable comme produit cancérigène pour les humains. (ACGIH-A4)

---

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

URGENCES :	Cause une sévère irritation des yeux. Vapeurs extrêmement irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Les vapeurs et les brouillards irritent les yeux et les voies respiratoires. À de hautes températures, le présent produit peut irriter les yeux et les voies respiratoires. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ». Liquide et vapeurs inflammables. Peut causer des flammèches ou une explosion. À de fortes températures, le produit peut se décomposer pour donner des gaz toxiques. Les contenus peuvent développer de la pression à la suite d'une exposition prolongée à la chaleur.
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ	
Inhalation :	Le contact avec les vapeurs ou les brouillards peut irriter les muqueuses et amener de la toux et des difficultés respiratoires. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ».
Contact cutané :	Ce produit peut causer une irritation légère et passagère. Le contact cutané peut causer de l'irritation, particulièrement sous les ongles (et les autres endroits restreints comme sous une bague ou un bracelet de montre). Il y a risque de destruction de la pellicule grasseuse naturelle de la peau, d'assèchement et de gerçures. Un contact prolongé et répété peut amener une dermatite.
Absorption par la peau :	Il y a risque d'absorption par la peau saine.
Contact oculaire :	Cause une sévère irritation des yeux. Il peut endommager la cornée et causer une conjonctivite. Les vapeurs de ce produit irritent les yeux.
Ingestion :	Ce produit cause des irritations, une sensation de brûlure dans la bouche et dans la gorge ainsi que des douleurs abdominales.
Autres effets sur la santé :	Les effets (irritations) cutanés et oculaires peuvent être différés et les dommages survenir sans sensation de douleur. Donner de bons premiers soins à la suite de toute exposition est essentiel.  Le produit peut entraîner une dépression du système nerveux central (SNC), une atteinte au foie et une atteinte aux reins. La dépression du système nerveux central (SNC) se caractérise comme suit : céphalées, étourdissements, somnolence, nausées, vomissements, douleurs abdominales et incoordination. Les surexpositions intenses peuvent entraîner le coma et même la mort pour cause d'insuffisance respiratoire. Les dommages au foie se caractérisent par la perte d'appétit, la jaunisse et des douleurs occasionnelles dans la partie supérieure gauche de l'abdomen. Généralement, les symptômes d'une atteinte des reins évoluent comme suit : oligurie, présence de sang dans les urines et insuffisance rénale globale.

---

### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

---

#### PREMIERS SOINS

Inhalation :	Amener la victime au grand air. Pratiquer la respiration artificielle SEULEMENT si le sujet ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardiorespiratoire s'il y a à la fois arrêt respiratoire ET absence de pouls. Obtenir d'URGENCE des soins médicaux.
Contact cutané :	Commencer le rinçage tout en retirant les vêtements contaminés. Laver les régions atteintes avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Obtenir D'URGENCE des soins médicaux.
Ingestion :	Ne pas tenter de donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si la victime est consciente et qu'elle n'est pas en proie à des convulsions, lui faire rincer la bouche et lui faire boire de un demi à un verre d'eau pour diluer la matière. Communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison. Le vomissement ne doit être provoqué que sur l'ordre d'un médecin ou d'un centre antipoison. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures ; lui faire rincer la bouche et lui donner encore de l'eau. Transporter IMMÉDIATEMENT la victime dans un service des urgences.

Remarque pour le médecin : Ce produit renferme des matières pouvant entraîner une pneumonite grave en cas d'aspiration. S'il y a moins de deux heures que l'ingestion a eu lieu, effectuer prudemment un lavage gastrique. Si possible, utiliser une sonde endotrachéale pour prévenir l'aspiration des vomissures. Garder le patient en observation pour déceler tout signe de gêne respiratoire due à une pneumonite de déglutition. Pratiquer les techniques de réanimation et administrer la thérapie médicamenteuse s'appliquant aux cas de diminution respiratoire.

Isopropanol : Le métabolisme de l'isopropanol produit de l'acétone qu'on peut détecter dans l'urine et dans l'air expiré. Contrairement à l'acidose diabétique, l'acidose se produit en l'absence d'hyperglycémie. Dans le cas d'une intoxication sévère et aiguë, on songera à faire une hémodialyse. (3)

Le présent produit peut, par exposition, aggraver les problèmes neurologiques et cardio-vasculaires, les maladies de la peau, des yeux et des voies respiratoires, et les problèmes déjà existants au foie et aux reins.

## 5. MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

Point d'éclair (°C)	Température d'auto-ignition (°C)	Limites d'inflammabilité dans l'air (%) :	
		LEL	UEL
12. (estimation)	399. (estimation)	2. (estimation)	12. (estimation)
Classe d'inflammabilité (SIMDUT) :	B-2 : Liquide inflammable		
Produits de combustion dangereux :	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : des isocyanates, du phosgène, du chlore, des oxydes carbone, des oxydes l'azote, et des gaz irritants.		
Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels :	Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air. En cas de fuite, elles peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation (comme les lampes témoins, les radiateurs, les moteurs électriques) sensiblement éloignée, puis s'enflammer instantanément jusqu'au point d'origine, causant une explosion et un incendie. Les contenants fermés exposés à la chaleur peuvent exploser. Le produit répandu peut rendre les surfaces de contact et les planchers glissants.		
Sensibilité aux chocs :	Le produit n'est probablement pas sensible aux chocs.		
Taux de combustion :	Non disponible.		
Puissance explosive :	Non disponible.		
Sensibilité aux décharges électrostatiques :	On croit que le produit est sensible aux décharges statiques lorsque les concentrations de vapeurs sont présentes entre les limites explosives inférieure et supérieure.		
<b>MOYENS D'EXTINCTION</b>			
Agents extincteurs :	Utiliser de l'anhydride carbonique ou un produit chimique sec pour les petits incendies. Si seule l'eau est disponible, utilisez-la sous forme de brouillard. Ce produit peut créer un risque de feu flottant dans des conditions d'incendie graves.		
<b>DIRECTIVES POUR COMBATTRE LES INCENDIES</b>			
Directives à l'intention des pompiers :	Pulvériser de l'eau pour refroidir les structures ou les récipients exposés aux flammes et disperser les vapeurs. Le produit peut s'enflammer de nouveau. Isoler les produits qui ne sont pas impliqués dans l'incendie. Protéger le personnel. Refroidir les contenants en les inondant d'eau longtemps après la fin de l'incendie.		
Équipement protecteur des pompiers :	Porter des vêtements protecteurs et un appareil de protection respiratoire autonome.		

## 6. MESURES EN CAS DE REJETS ACCIDENTELS

Les renseignements dans la présente section visent à réagir aux déversements, aux fuites ou aux rejets afin de prévenir ou de minimiser les effets adverses pour les personnes, la propriété et l'environnement. Il pourrait y avoir des déversements, des fuites ou des rejets à déclaration obligatoire variant d'une région à l'autre.

Méthode d'endiguement et de nettoyage : Dans tous les cas de fuite et de déversement, communiquer avec le fournisseur au numéro d'urgence apparaissant sur la première page de la présente fiche signalétique. Porter des vêtements protecteurs. Ne pas utiliser de produits combustibles comme les sciures. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Recueillir le produit en vue de sa récupération ou de son élimination. Pour les déversements au sol ou dans les eaux de ruissellement, circonscrire au moyen de digues ou couvrir d'un absorbant inerte ; pour les déversements dans l'eau, endiguer ou faire dériver l'eau afin de minimiser l'étendue de la contamination. Ventiler les espaces clos. Avertir les autorités gouvernementales compétentes si le déversement devait faire l'objet d'un rapport ou s'il se révélait nuisible pour l'environnement.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### MANIPULATION

Méthode de manipulation :	Mettre à la terre et fretter le matériel et les contenants pour prévenir l'accumulation d'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et éviter les éclaboussures au moment du remplissage des contenants. Adopter de bonnes habitudes d'hygiène et d'entretien ménager. Il y a une possibilité de pression interne dans les conteneurs exposés à la chaleur. Refroidir ces fûts et bien les aérer avant de les ouvrir. Le port d'un écran facial et d'un tablier est recommandé. Ventiler le conteneur régulièrement, plus souvent lorsqu'il fait chaud, pour relâcher la pression. Faire respecter les règlements interdisant de fumer (DÉFENSE DE FUMER) dans le périmètre où le produit est utilisé.
Exigences pour la ventilation :	Le système de ventilation devrait être à l'épreuve des explosions.
Précautions additionnelles :	N'employer le produit que dans un lieu bien ventilé et éviter d'en inhaler les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avec soin avant de les réutiliser. Ne pas utiliser de torches pour couper ou souder des barils vides ayant contenu de ce produit. Entreposer les chiffons à essuyer et les produits semblables dans des contenants en métal avec des couvercles hermétiquement fermés.

### ENTREPOSAGE

Température de stockage (en °C) :	Voir ci-dessous.
Exigences pour la ventilation :	Le système de ventilation devrait être à l'épreuve des explosions.
Conditions de stockage :	Stocker dans un lieu frais et bien ventilé. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir les contenants fermés. Ne pas les exposer à des températures supérieures à 40° C. Protéger de la lumière du jour. Protéger des dommages physiques. Isopropanol peut former des peroxydes instables à la suite de l'exposition à l'air et à la lumière. (4)
Produits spéciaux à être utilisés pour l'emballage ou les conteneurs :	Confirmez que les matériaux conviennent avant de les utiliser.

## 8. CONTRÔLES EN CAS D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Les recommandations de cette section indiquent le type de matériel offrant une protection contre les surexpositions à ce produit. Les conditions d'emploi, la pertinence des vérifications techniques ou d'autres contrôles et les niveaux réels d'exposition permettront de choisir le matériel protecteur convenant à votre exploitation.

### SÉCURITÉ INTÉGRÉE

Vérifications techniques :	Ventilateurs d'évacuation locaux requis. Le système de ventilation devrait être à l'épreuve des explosions. On fournira de l'air d'appoint afin d'équilibrer l'air qui provient des ventilateurs locaux ou généraux. Bien aérer les aires basses comme les puits ou les collecteurs, là où les vapeurs denses peuvent s'accumuler.
	On suivra une procédure adéquate pour l'entrée du personnel dans des espaces clos (c.-à-d. dans les réservoirs d'entreposage en vrac). On tiendra compte, entre autres, dans une telle procédure de la ventilation, des tests d'atmosphère du réservoir, de l'entretien de l'APRA et des secours d'urgence. Travailler en équipe de deux. La deuxième personne doit être en vue, formée et équipée pour pouvoir porter secours à la première. (6)

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux :	Lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Porter un écran facial complet ou des lunettes mono-coques antiacides en cas de risque de contact. On ne doit pas porter de verres de contact lorsqu'on travaille avec ce produit.
Protection de la peau :	Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants contaminés.
Protection respiratoire :	Aucune ligne directrice particulière de disponible. Respirateur avec cartouches filtrantes homologué par le NIOSH/MSHA muni de cartouches contre les pesticides pour des concentrations maximales de 5 mg/m <sup>3</sup> . Respirateur à adduction d'air homologué par le NIOSH/MSHA pour des concentrations supérieures à 50 mg/m <sup>3</sup> . (6) Un appareil de respiration autonome couvrant entièrement le visage, et approuvé NIOSH/MSHA, est de rigueur en présence de toutes concentrations du produit.

Si, lorsque vous portez un appareil protecteur pour la respiration, vous pouvez sentir, goûter ou détecter quoi que ce soit d'inhabituel, ou si dans le cas d'un respirateur facial complet vous avez les yeux irrités, quittez les lieux immédiatement. S'assurer que le joint d'étanchéité du respirateur est encore bon. Si tel est le cas, remplacer le filtre ou la cartouche. Si le joint n'est plus bon, vous pourriez avoir besoin d'un nouveau respirateur. (6)

Autre équipement protecteur : Porter l'équipement approprié pour la peau, les yeux et la respiration. Inclure une bouteille oculaire portable dans l'équipement de terrain. Se laver les mains à fond avant de manger ou de fumer. Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter le contact personnel. Prendre les précautions nécessaires pour éviter tout contact direct avec le produit.

3-chlorocarbanilate d'isopropyle : La valeur LC50 (4 h) pour le présent produit varie de 1,68 à 3,40 mg/l pour les rats. Puisque les valeurs d'exposition n'ont pas été établies, ces commentaires ne sont fournis qu'à titre indicatif. Exposition moyenne pour une journée de huit heures : 5 mg/m<sup>3</sup>. (6)

#### LIGNES DIRECTRICES POUR EXPOSITIONS

<b>SUBSTANCE</b>	<b>TLV de ACGIH (STEL)</b>	<b>PEL de l'OSHA (TWA)</b>	<b>(STEL)</b>	<b>REL du NIOSH (TWA)</b>	<b>(STEL)</b>
Isopropanol	400 ppm	400 ppm	---	400 ppm	500 ppm

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (non prévu comme spécifications)

État physique :	Liquide.
Aspect :	Liquide de couleur jaune ou miel.
Odeur :	Odeur aromatique.
Seuil olfactif :	Non disponible.
Point d'ébullition (°C) :	82 - 100
Point de fusion/point de congélation (°C) :	Non disponible.
Tension de vapeur (mm Hg à 20° C) :	5.
Densité de vapeur (air = 1,0) :	> 1.0.
Densité relative (g/cc) :	1.0 - 1.1.
Masse volumique globale :	Non disponible.
Viscosité :	Non disponible.
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1,0) :	Non disponible.
Solubilité :	Miscible dans l'eau.
Volatilité en % par volume :	Non disponible.
pH :	Non disponible.
Coefficient de répartition eau-huile :	Non disponible.
Composés organiques volatils :	Non disponible.
Point d'éclair (°C) :	12. (estimation)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### STABILITÉ CHIMIQUE

Dans des conditions normales :	Stable.
En présence de flammes :	Inflammable.
Risques de polymérisation brutale :	Nuls.
Conditions à éviter :	Températures élevées, étincelles, flammes nues et toute autre source d'inflammation. Isopropanol peut former des peroxydes instables à la suite de l'exposition à l'air et à la lumière. (4)
Substances incompatibles :	Agents oxydants et réducteurs forts. Acides forts. Substances basiques puissantes.  Les mélanges ou les réactions des alcools avec les produits suivants peuvent causer des explosions : perchlorate de baryum, chlore, acide hypochloreux, oxyde d'éthylène, diisocyanate d'hexaméthylène et d'autres isocyanates, tétroxyde d'azote, acide permonosulfurique et aluminium tri-isobutylique. (4)
Produits de décomposition ou de combustion dangereux :	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : des isocyanates, du phosgène, du chlore, des oxydes carbone, des oxydes l'azote, et des gaz irritants.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES :

<b>SUBSTANCE</b>	<b>DL50 (oral, rat)</b>	<b>DL50 (cutané, lapin)</b>	<b>CL50 (inhalation, rat, 4 h)</b>
3-Chlorocarbanilate, isopropyle	1 200 - 4 200 mg/kg (1, 3)	> 2 000 mg/kg (3)	> 476 mg/m <sup>3</sup> (3)
Isopropanol	4 700 - 5 800 mg/kg (1, 3)	12 000 - 13 000 mg/kg (1, 3)	>20 000 ppm (3)
Cancérogénicité :	3-Chlorocarbanilate, isopropyle : Ne peut être classé comme carcinogène pour les humains (CIRC-3). (5)		
Données sur la reproduction :	Peut entraîner des effets sur la reproduction selon des études effectuées chez des animaux de laboratoire. Voir « Autres études en rapport avec le produit ».		
Mutagénicité :	On ne prévoit aucun effet mutagène.		
Tératogénicité :	On ne prévoit aucun effet adverse tératogène.		
Sensibilisant respiratoire / cutané :	Une travailleuse ayant été exposée en milieu de travail à l'isopropanol commercial a eu une réaction positive lorsqu'elle a subi un test épicutané avec de l'isopropanol chimiquement pur à des concentrations variant entre 2,5 et 99 %. Les antécédents médicaux indiquent qu'elle avait auparavant eu un léger cas d'eczéma. (4)		
Substances synergiques :	Il peut y avoir interaction synergique entre les alcools et les solvants chlorés (par ex. : le tétrachlorure, le chloroforme, le bromotrichlorométhane), les dithiocarbamates (comme le disulfirame), la diméthylnitrosamine et le thio-acétamide. (6)		
Autres études pertinentes sur le produit :	Isopropanol : Des doses orales de 1 000 mg/kg/jour données au cours d'une étude faite sur deux générations ont amené une baisse du rendement de l'accouplement chez la deuxième génération. On a aussi remarqué une hausse de la mortalité néonatale à 500 mg/kg/jour et plus dans la présente étude. (3)		

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	Le produit peut être nuisible pour la vie aquatique.  3-Chlorocarbanilate, isopropyle : LC50 (daphnie magna) = 8,20 ppm, 24 h (3) LC50 (carpe) = 11,3 ppm, 96 h (3) EC50 (algue) = 1,1 mg/l, 72 h (3)  Isopropanol : 96 h LC50 (pimephales promelas) = 9 640 - 10 400 (3) 48 h EC50 (daphnie magna) = 7 550 - 13 299 mg/l (3)
Environnement :	Danger possible en cas d'infiltration des sources d'eau potable. Ne pas contaminer les eaux domestiques et d'irrigation, les lacs, les étangs, les ruisseaux et les rivières.  3-Chlorocarbanilate, isopropyle : Le CIPC est fortement absorbé par le sol et l'argile, et il montre une faible mobilité dans le sol. Dans le sol, le CIPC est principalement transformé par biodégradation. La demi-vie du CIPC du sol du champ est d'environ 30 jours. S'il est relâché dans l'eau, le CIPC sera fortement absorbé pour se transformer en sédiment et en matière particulaire dans l'eau et la colonne d'eau. Bien qu'elle soit lente, la biodégradation est la principale façon dont la dégradation se fait. La perte de CIPC par hydrolyse, photolyse ou volatilisation n'est pas un important facteur causant la perte. Le CIPC ne se bioconcentre pas dans les organismes aquatiques. Dans l'atmosphère, le CIPC réagit avec les radicaux d'hydroxyle. Il possède une demi-vie évaluée à 5,5 h. L'enlèvement du CIPC atmosphérique survient aussi par déposition sèche et humide. (4)

## 13. CONSIDÉRATION POUR LA DISPOSITION

Produits chimiques de désactivation :	Aucun produit nécessaire.
Méthodes d'élimination des déchets :	Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations municipale, provinciale et fédérale en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ni dans les égouts. L'utilisateur pourrait être appelé à réévaluer le produit lorsque viendra le temps d'en disposer puisque son utilisation, sa transformation, son mélange et son traitement peuvent influencer sa classification.
Manipulation sécuritaire des résidus :	Voir la section « Méthode de disposition des déchets ».

Disposition de l'emballage : Les conteneurs vides retiennent les résidus (liquide ou vapeur) ce qui peut être dangereux. Les fûts vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et promptement retournés pour reconditionnement. Ne pas exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ni à d'autres sources d'ignition. Ils pourraient exploser et causer des blessures ou même la mort. Ne pas disposer de l'emballage avant un lavage à fond.

---

## 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

---

### DESCRIPTION RÉGLEMENTAIRE - LOI CANADIENNE SUR LE TMD (transport des marchandises dangereuses) :

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isopropanol), Classe 3, UN1993, GE II.

Étiquette : Liquides inflammables. Plaque de danger : Liquides inflammables.

Index ERAP : -----. Exemptions : Inconnues.

### CLASSIFICATION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES É.-U. (49CFR172.101, 172.102) :

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isopropanol), Classe 3, UN1993, GE II.

Étiquette : Liquide inflammable. Plaque de danger : Liquide inflammable.

CERCLA-RQ : Sans objet. Exemptions : Sans objet.

---

## 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

---

### CANADA

LCPE - RRSN : Exempté. Le présent produit tombe sous la coupe de la Loi sur les pesticides.

LCPE - INRP : Isopropanol.

Règlement sur les produits contrôlés (SIMDUT) :

B-2 : Liquide inflammable

D-2B : Toxique (irritant oculaire)

Le présent produit n'est pas contrôlé en vertu du SIMDUT, et toute classification SIMDUT assignée à ce produit est présomptive afin de faciliter la communication concernant le danger que représente le produit.

Le présent produit est régi par la Loi sur le contrôle des pesticides.

### É.-U.

Loi sur la protection de l'environnement : Non disponible.

OSHA HCS (29CFR 1910.1200) : Non disponible.

NFPA : 1 Santé, 3 Feu, 0 Réactivité (6)

HMIS : 1 Santé, 3 Feu, 0 Réactivité (6)

### INTERNATIONAL

Non disponible.

---

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

### INFORMATION ADDITIONNELLE

Limite maximale des résidus (LMR) :

La limite maximale des résidus au Canada pour le chlorprophame est de 15 ppm pour les applications sur les pommes de terre.

Cette valeur est actuelle selon les LMR canadiennes publiées le 1er octobre 2010.

---

## RÉFÉRENCES

1. RTECS-Inscription des effets toxiques des substances chimiques, base de données RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
2. Clayton, G.D. and Clayton, F.E., Eds., Patty's Industrial Hygiene and Toxicology, 3rd ed., Vol. IIA,B,C, John Wiley and Sons, New York, 1981.
3. Fiches signalétiques du fournisseur.
4. CHEMINFO, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Hamilton (Ontario) Canada.
5. Guide to Occupational Exposure Values, 2011, American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Cincinnati, 2011.
6. Le service des affaires réglementaires, Brenntag Canada Inc.
7. The British Columbia Drug and Poison Information Centre, Poison Managements Manual, Association pharmaceutique canadienne, Ottawa, 1981.
8. NFPA 325M Fire Hazard Properties of Flammable Liquids, Gases, and Volatile Solids, 1994 Edition, Quincy, MA, 1994.

---

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont fournis qu'à titre indicatif pour la manutention du produit et ont été rédigés de bonne foi par un personnel technique compétent. Ils ne doivent toutefois pas être considérés comme complets ; les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie quelle qu'elle soit n'est accordée et Brenntag Canada inc. ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages, des pertes, des blessures corporelles ni des dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation des présents renseignements. La présente fiche signalétique est en vigueur pendant trois ans.

---

Pour obtenir la version révisée de la présente fiche signalétique ou d'une autre fiche, veuillez communiquer avec le bureau de Brenntag Canada le plus près.

Colombie-Britannique : 20333-102B Avenue, Langley (Colombie-Britannique) V1M 3H1  
Téléphone : (604) 513-9009 Télécopieur : (604) 513-9010

Alberta : 6628, 45e Rue, Leduc (Alberta) T9E 7C9  
Téléphone : (780) 986-4544 Télécopieur : (780) 986-1070

Manitoba : 681, rue Plinquet, Winnipeg (Manitoba) R2J 2X2  
Téléphone : (204) 233-3416 Télécopieur : (204) 233-7005

Ontario : 43, chemin Jutland, Toronto (Ontario) M8Z 2G6  
Téléphone : (416) 259-8231 Télécopieur : (416) 259-5333

Québec : 2900, boul. Jean-Baptiste-Deschamps, Lachine (Québec) H8T 1C8  
Téléphone : (514) 636-9230 Télécopieur : (514) 636-0877

Atlantique : 105 A, boul. Akerley, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 1R7  
Téléphone : (902) 468-9690 Télécopieur : (902) 468-3085

---

Rédaction : Le service des affaires réglementaires, Brenntag Canada Inc., (416) 259-8231.